

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 26 AVRIL 1917

G.-E. DION, Administrateur

## La Prohibition

C'est le 1er mai que la loi de prohibition provinciale va venir en force. Dans quelques jours donc, nous verrons comment va fonctionner le nouveau système. Nous l'avons dit déjà, il faut savoir distinguer entre la loi et la manière dont elle est appliquée.

Nous basant sur le témoignage de gens compétents nous pouvons affirmer que la loi est bonne et faite de façon à être efficace. Elle a été préparée avec soin et est, paraît-il, la plus forte et la plus avancée qui existe au Canada.

La question reste donc celle-ci; comment va fonctionner cette loi? le gouvernement vient de nommer inspecteur en chef M. W. D. Wilson, cidevant secrétaire de la Dominion Temperance Alliance, pour le Nouveau Brunswick. Cette nomination de l'homme proposé par la D. T. A., nous est une preuve que le gouvernement est bien décidé de sortir cette question de la politique et de faire observer la loi dans toute sa sévérité. Cette nomination est certes un bon commencement qui encouragera les vrais amis de la tempérance. On nous dit en plus que le gouvernement tout en promettant son concours a donné carte blanche à la D. T. A. Encore une bonne note, car le zèle de cette association est assez bien connu, et le dévouement à la cause de ses têtes dirigeantes, assez manifeste pour que nous ayions toute confiance. Nous sommes d'autant plus libres de faire ces remarques et d'en féliciter le gouvernement qui nous avons craint sincèrement qu'un changement de régime ne soit désastreux pour la cause de la prohibition.

Il est toutefois une chose que nous ne devons pas oublier, que les apôtres de la tempérance ne doivent pas oublier. Une loi telle que la loi de prohibition, quelles que soient les bonnes dispositions des gens en tête, ne sera efficace qu'en tant que ceux qui ont à cœur son succès ne laisseront pas aux quelques fonctionnaires nommés le soin de tout faire. Ils ne sont pas capables de tout faire et de tout connaître. Il faut de toute nécessité que chacun, dans la mesure de ses forces et de ses moyens, apporte son concours.

Dans le comté de Madawaska, il s'est formé il y a quelque temps une ligue dite anti alcoolique dont le but reconnu est de voir à ce que la loi soit appliquée. Ceux qui en font parti sont bien décidés à travailler ferme pour que la loi ne soit pas une farce destinée à permettre à certaines gens de vendre sans payer de licences. Que ceux qui se disposeraient à casser la loi se tiennent pour avertis; la "Ligue Antialcoolique du Madawaska" est bien décidée à ne reculer ni devant les difficultés ni devant les ennuis. Ces membres sont décidés à faire appliquer la loi dans toute sa sévérité. Il n'y aura donc personne de pris par surprise. Tout le monde sait que la loi ne permet pas de vendre de liqueurs alcooliques, ni même d'en donner. Tout le monde doit savoir aussi que tous les efforts possibles seront faits pour faire observer la loi. Ceux qui s'exposeront après cela le feront à leurs risques et dépend, et n'aurons de reproches à faire à personne s'ils sont pincés.

D'Eranges.

## Leur Pureté Electorale

Nous avons signalé, l'autre jour, le fait que la province de la Saskatchewan est actuellement en pleine tourmente électorale et que l'électorat de cette lointaine province sera appelé à se prononcer sur les mérites et les démérites de l'administration libérale actuelle.

Il n'est pas inopportun, croyons-nous, de rappeler que le parti libéral a remporté là-bas, aux dernières élections une victoire éclatante, s'assurant une majorité considérable à la Législature. Nos adversaires croient pouvoir triompher encore cette année, bien que les circonstances dans lesquelles la bataille s'engage cette fois-ci ne soient plus du tout les mêmes.

En effet, le parti libéral de la Saskatchewan a beaucoup évolué depuis quelques années en ce sens qu'il est plus corrompu qu'il ne l'a jamais été. On n'a qu'à consulter le rapport de l'enquête qui a été faite récemment, à la suite d'accusations lancées par un député conservateur, pour voir combien cette affirmation est vraie. Qu'y voyons-nous? Nous y voyons les noms de députés libéraux, anciens et actuels, trouvés coupables de malversation et condamnés à subir la prison des termes de détention qui varient avec la gravité de l'offense qu'ils ont commise.

La nomenclature suivante donne une idée de l'état de choses qui règne dans le sein du parti libéral de la Saskat-

chewan: M. H. C. Pierce, ancien député libéral à la législature, est trouvé coupable de malversation et condamné à 18 mois de prison; M. J. P. Brown, membre en vue du parti libéral, est condamné à sept ans de pénitencier, pour avoir volé le trésor public; M. E. H. Devline ancien député libéral à la Législature, est condamné à trois ans de pénitencier. M. Joseph Godfrey, chef libéral, est condamné à 18 mois de prison pour vol, John Bettin chef libéral, est condamné à six mois de prison pour vol; C. H. Cawthorpe, ancien député libéral, est expulsé de la Chambre pour avoir trafiqué son mandat pour un pot-de vin, Simpson, employé et protégé du gouvernement libéral, a avoué lui-même qu'il était un voleur; Clayton Paterson, chef libéral, est trouvé coupable de parjurer A. J. McPherson, ancien président du government board, est forcé de remettre sa démission pour avoir donné un contrat du gouvernement à une compagnie dans laquelle il possédait un tiers des actions; l'hon. J. A. Sheppard, Orateur de l'Assemblée Législative, est forcé de donner sa démission pour avoir trafiqué de son influence en faveur des débitants de boisson, S. R. Moore, député libéral, est trouvé coupable d'avoir usé de son influence pour obtenir de l'argent des débitants de liqueurs.

L'honorable A. P. McNab, ministre dans le gouvernement libéral, est trouvé coupable d'avoir protégé illégalement les débitants de liqueurs en retour de l'appui que ceux-ci lui ont promis.

Et il y a encore d'autres cas qu'il serait trop long d'énumérer. Nous soumettons humblement cette liste au "Soleil" aux libéraux de tout acabit, qui réclament pour leur parti le monopole de la vertu et de la pureté électorale.

De L'Evenement

## Le Pain Blanc ou 62 et le Pain Naturel ou 85

S'il est un moment propice pour parler de pain: c'est bien aujourd'hui, alors que des millions d'hommes se battent sur les champs de bataille; ont besoin d'être bien nourris afin de résister au surmenage physique qui leur est imposé; et le coût de la vie est excessivement haut et où la nourriture devient de plus en plus rare.

La question du pain est, entre toutes, la première, la capitale. Existe-t-il une différence entre le pain blanc que nous mangeons et le pain naturel?

Si vous voulez vous en convaincre, vous n'avez qu'à lire le Bulletin No 34 "La Grande Erreur du Pain Blanc" par le Dr Aurèle Nadeau, publié par ordre de l'Honorable J. E. Caron.

Le pain naturel n'est pas le pain de son; n'est pas le pain complet n'est pas le pain blanc que nous mangeons.

Qu'est-ce donc que le pain naturel? C'est le pain fait avec la farine d'une meulerie et blutée à 85 p. c.; tandis que la farine blanche dont se servent nos boulangers est une farine blutée à 62 p. c. et même à 50 p. c. pour le pain de luxe et les pâtisseries, la différence est grande entre la farine sortant d'une meulerie et blutée à 85 p. c. et de la farine provenant d'une meulerie à cylindres et blutée à 62 p. c.

Pour le savoir il faut connaître la composition du grain de blé.

Voici donc la composition du blé connue. Or la mouture à cylindres, encore appelée mouture hongroise, qui donne de la farine blutée à 62 p. c. ne renferme que de la matière farineuse ou amidonnée.

Tous les autres éléments du blé sont éliminés et cette élimination est d'autant plus grande que l'on veut le pain plus blanc dit Nadeau. Puis, continue-t-il; ce que l'on veut c'est du pain blanc, et du plus

blanc pour complaire au préjugé. En toute vérité il faut avouer que le pain, de nos jours, est très blanc, mais cette blancheur s'acquiert aux dépens de notre bourse et surtout au détriment de notre santé.

Qu'a-t-elle de nourrissante cette farine blutée à 62 p. c.?

Elle renferme, comme je le disais plus haut à peu près toute la matière farineuse soit 60 p. c.

Les matières albuminoïdes les matières grasses, les sels minéraux, la cellulose et les ferments, toutes ces substances indispensables à l'alimentation des animaux.

En résumé on peut dire que plus la farine est blanche moins elle contient de substances nutritives.

Le pain naturel, proué par le Dr Nadeau, est fait avec de la farine blutée à 85 p. c. Cette farine renferme toutes les matières farineuses albuminoïdes, de la graisse, des sels minéraux de la cellulose et des ferments.

Voilà toute la différence; elle est grande et mérite d'être prise en sérieuse considération.

Mais, me direz-vous, comment peut-on arriver à avoir du pain naturel alors qu'il nous faut manger celui qui nous est fourni par notre boulanger; et lui quel autre pain peut-il vendre, si la farine à 85 p. c. n'existe pas?

La question arrive à point et découle nécessairement de ce qui a été dit.

C'est exactement parce qu'on ne peut pas avoir la farine à 85 p. c. qu'il faut prendre les moyens nécessaires d'en avoir pour faire du pain naturel.

La première chose à faire pour avoir de la farine, c'est de semer du blé. Avec du blé nous prendrons les moyens de faire la farine 85.

En face du problème de l'alimentation qui menace le monde d'une famine universelle, il faut de toute nécessité que nos cultivateurs sèment du blé et cessent d'acheter la

(Suite à la quatrième page.)

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL.

SUCCURSALES DANS LA PROVINCE:

Caraguet, M. P. E. Moreault, Gerant  
Bathurst, N. Alarie, pro-Gerant  
Edmundston, A. Alain, pr-Gerant  
Moncton, J. E. St-André, Gerant  
Norton, L. J. Melanson, p o-Gerant  
St-John, D. W. Harper, Gerant

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an: les dix intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Four la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

### Avis au Public

Avis est donné au public que ERNEST WELSH n'est ni agent ni sous agent de la Compagnie d'Assurance sur la vie, L'UNION MUTUELLE de PORTLAND, ME., et Messieurs les Médecins sont particulièrement mis en garde de ne pas faire d'examen médicaux pour cette Compagnie à la demande du dit ERNEST WELSH.

Par ordre,

A. P. LABBE,

Manager.

Union Mutual Life Insurance Co.  
Résidence: St. Leonard, N.B.  
Agency: Van Buren, Maine.

### A nos abonnés

Nous faisons un appel à nos abonnés retardataires qui, pour la plupart, par simple négligence ne nous ont pas encore fait parvenir le petit montant de leurs redevances. Soyez bons et justes, ne nous faites pas attendre. Ces petites sommes sont nos seules ressources d'existence, elles nous sont indispensables pour le maintien de notre œuvre. Pas plus que vous, nous ne pouvons vivre et faire vivre nos employés sans recevoir en temps opportun le salaire de notre travail. Encore une fois, c'est de la pure négligence; secouez la une fois par an, vous éviterez le désagrément de nous faire ramander, et nous nous en trouverons bien mieux.

On ne peut jurer frauduleusement l'œuvre où l'on a laissé son cœur tout entier.

Annoncez-vous dans "Le Madawaska"

## LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Incorporee en 1869

Capital autorisé \$ 25,000,000  
Capital payé et fonds de réserve \$ 27,000,000  
Actif \$ 285,000,000

Siege Central, Montreal

Sir HERBERT S. HOLT, Président E. L. PRASH, Vice-Prés.  
et Dir. Général C. E. NEILL, Administrateur Général

Les succursales, de cette Banque 365 couvrent toutes les provinces du Canada et offrent les facilités pour effectuer toutes espèces d'opérations de banque. 45 branches sont dans les PAYS étrangers

### Departement d'Epargnes

On peut ouvrir un compte avec un montant de UNE PIASTRE (\$1.00) ou plus. L'intérêt sera payé ou crédité semi-annuellement.

Comptes Conjoints.—S'ils le désirent, deux membres de la même famille pourront ouvrir un seul compte, l'un ou l'autre (le survivant en cas de mort) ayant droit à l'argent déposé.

Les comptes peuvent être ouverts et desservis par la halle.

SUCCURSALE D'EDMUNDSTON, N. B.

A. G. LOCKHART, Gerant.